

L'ÉCHO DE L'ILL



d'Oberhergheim

Novembre 2014 – n° 13



Sommaire

- Mot du Maire	3
- Délibérations	4
- Sécurité.....	6
- Vie scolaire	7
- Bien Vivre à Oberhergheim	8
- Manifestation à Strasbourg	9
- Travaux	10
- Déménagement de la fleuriste.....	15
- Intercommunalité	15
- Informations pratiques.	17
- Prochaines manifestations.....	20
- Recensement de la population.....	20

Votre Mairie

Le service administratif vous accueille
le lundi de 10h à 12h et 17h à 19h30,
du mardi au jeudi de 10h à 12h et 14h à 17h
et le vendredi de 10h à 12h.

Tel : 03 89 49 45 05

Fax : 03 89 49 92 08

mairie.oberhergheim@wanadoo.fr

www.oberhergheim.fr

Boîte à idées

Si vous souhaitez participer à l'amélioration du cadre de vie de votre village, une innovation à faire découvrir, de bonnes pratiques à partager (jardinage ...) ou nous faire part de vos remarques, nous ouvrons notre boîte à idées pour les recueillir.

Cette boîte à idées est ouverte à tous, de 7 à 77 ans et +, alors étonnez-nous, laissez-vous inspirer, quel que soit le domaine....

Elles seront ensuite étudiées par les membres de la commission concernée et vous serez informés de la suite réservée, dans la mesure où vous nous laissez vos coordonnées.



Vous pouvez nous transmettre vos idées sur papier libre, anonyme ou non, dans une enveloppe, qui pourra être déposée en Mairie dans une boîte à idées physique.

Courant 2015, une autre possibilité s'offrira à vous avec la mise en place sur notre site internet d'un onglet " boîte à idées"

Le mot du Maire



L'Echo de l'Ill a muté pour vous faire partager au mieux les évènements de notre communauté villageoise.

En effet, j'ai grand plaisir à vous faire découvrir le premier numéro de la version relookée de notre revue communale qui couvrira les derniers mois, du printemps à la rentrée.

Vous y retrouverez certes, comme auparavant, les décisions du conseil municipal, des indications concernant l'avancement des chantiers majeurs, des dossiers d'envergure mais aussi une rubrique dédiée aux informations pratiques.

Ainsi nous évoquerons notamment la fin des travaux de l'entrée nord, la préparation de nos écoles pour la rentrée scolaire, le déménagement de la fleuriste, la chasse, l'enfouissement d'une ligne électrique dans le Thurwald, les nuisances sonores de l'Anneau du Rhin...

Cette publication permet d'autre part de valoriser les multiples travaux entrepris en régie par notre équipe technique particulièrement efficace et de mettre en lumière la vie de nos associations que vous découvrirez en images. Toutefois, vous aurez le plaisir de découvrir la rétrospective annuelle dans le magazine qui paraîtra début 2015.

Je signale à votre attention, dans cette nouvelle mouture, la mise en place d'une boîte à idées. Nous attendons donc, moi-même et mon équipe, toutes les suggestions qui viseraient à améliorer la vie dans notre commune.

Je vous en souhaite bonne lecture et espère que l'Echo de l'Ill constitue un moyen satisfaisant pour vous de découvrir notre microcosme.

Votre Maire,
Corinne SICK

Délibérations

Le précédent Conseil Municipal avait pris les principales décisions suivantes :

Compte administratif 2013 :

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 887 196,17 € et les recettes à 1 165 193,11 €. La section dégage un excédent de 277 996,34 € auquel il convient d'additionner l'excédent de fonctionnement 2012 reporté de 34 456,23 €.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 423 043,19 € et les recettes à 563 211,20 €. Il en résulte un déficit de 248 232,56 € auquel s'ajoute le déficit d'investissement 2012 reporté de 388 400,57 €.

Ainsi, l'excédent global de clôture est de 64 220,01 €.

Affectation des résultats 2013 :

Afin de couvrir le déficit d'investissement de 248 232,56 €, la somme de 248 232,56 € est portée au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé de la section d'investissement) du budget 2014, et la somme de 64 220,01 € au compte 00 (excédent de fonctionnement reporté) du budget 2014.

Personnel communal :

suppression d'un poste de rédacteur et création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mai 2014.

Subventions aux associations 2014 :

le tableau est approuvé pour un montant total de 30 000 €.

Subventions pour coloration de façades de 258,50 € à M. Robert HAGENMULLER.

Forêts : Prévisions de l'ONF 2014 : Exploitation :

Vente de bois : 22 370 €. Frais d'exploitation 2 866 €. Bilan net 19 504 €.

Travaux patrimoniaux : Plantations, clôtures, maintenance mécanisée et déchargement manuel : 13 290 € HT.

Location d'un terrain : En vue de la constitution du dossier relatif au projet d'agrandissement et de diversification de la station de recyclage de matériaux, la commune signe une promesse de location de 2ha de terrain avec la Gravière des Elben.

Location de l'immeuble 56 rue principale : Afin de soutenir le commerce de fleurs, le conseil municipal consent à réduire de 700 € à 550 €, non indexés, le loyer des époux ZIMMERLE, depuis l'occupation au 01/11/2010 des locaux, 56 rue Principale. Le solde restant à percevoir jusqu'au 30/09/2014 est de 10 457 €.

Acquisition d'un verger

Pour agrandir le verger pédagogique, la commune acquiert de la SAFER la parcelle de 47,75 ares, au prix de 11 303 €

Acquisition d'une parcelle attenante à la mairie

La commune acquiert de M. Michel SCHMOLL et Marie Thérèse SCHMOLL la parcelle de 2,10 ares, au prix de 29 400 € pour être incluse dans le domaine public.

Travaux divers :

Déplacement d'un passage piétons aux abords du carrefour central pour 2 340 € TTC / Installation d'un second portail à l'école maternelle pour 2 280 € TTC / Sécurisation du pont inférieur du canal pour 3 635 € TTC.

Notre Conseil Municipal a pris les principales décisions suivantes :

Indemnités de fonction du maire et des adjoints : Le Conseil Municipal fixe le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions du maire et des adjoints comme suit : Maire : 43 % - Adjoints : 16,50 % de l'indice 1015.

Le budget primitif 2014 est approuvé à 1 166 000 € en section de fonctionnement et 1 053 000 € en section d'investissement.

Fiscalité locale 2014 : Les taux sont maintenus : Taxe d'habitation : 5.62 % - Foncier bâti : 6.91 % - Foncier non bâti : 36.82 %.

Taxe d'aménagement :

Cette taxe, fixée à 2.5 % par délibération du 22 novembre 2011, était entrée en vigueur au 1^{er} mars 2012 en remplacement des taxes d'urbanisme (taxe locale d'équipement, taxe départementale des espaces naturels sensibles, des CAUE etc..) Considérant que la commune n'est pas dotée d'un PLU et ne peut ainsi mettre en place des outils de financement des opérations d'aménagement, le taux est fixé à 3 % à compter du 1^{er} janvier 2015. Le taux peut être révisé chaque année.

Accords de subventions :

- A M. José KIMPFLIN pour énergies renouvelables : 150 €
- A l'association de Quilles Avenir pour l'organisation du 13 juillet 2014 : 550 €
- Au FCO pour le transport de l'équipe féminine qui évolue en Excellence Régionale : 1 510 € pour les déplacements fin 2014.
- A l'association CAMINO, pour mission humanitaire, dont Mlle Anne SUTTER encadre une équipe de jeunes qui se déplaceront au Pérou à l'été 2015 : 200 €.
- A l'Harmonie Municipale pour le renouvellement de la subvention « directeur de l'harmonie municipale » : 9 344.20 € pour l'année musicale 2014-2015.

Délégations d'attribution du conseil municipal au maire :

En application de l'article L.2122-22 du CGCT, le Maire est chargé de prendre un certain nombre de décisions et en rend compte aux réunions du Conseil Municipal, telles que : La réalisation des emprunts destinés au financement des investissements dans les limites de 300 000 € / Prendre toute décision concernant les marchés qui peuvent être passés en procédure adaptée ainsi que les avenants dans la limite d'une augmentation de 5% / Passer les contrats d'assurance / Créer les régies comptables / Délivrer les concessions dans le cimetière / Réaliser les lignes de trésorerie d'un montant maximum de 300.000 € et d'une durée maxi de 12 mois...

Numérisation et gestion de l'état civil :

Afin de préserver les registres lors de copies d'actes, des recherches généalogiques ou toutes autres consultations, la numérisation des actes d'état-civil et tous les travaux connexes ainsi que l'hébergement des actes sur le portail web sont confiés à la Sté COM'EST pour un montant TTC de 3 300 € et une maintenance annuelle de 210 €.

Gestion funéraire :

Un contrat de législation funéraire est signé avec la Sté COM'EST, comprenant les réunions avec la municipalité, la récupération des données, le règlement du cimetière, la prise de photographies, création d'un plan autocad, saisie des épitaphes, la mise en ligne éventuelle, l'intégration des données dans le logiciel et la formation du personnel pour un montant TTC de 2 700 € et une maintenance annuelle de 210 €.

Personnel saisonnier, été 2014 : Nicolas EDEL, Guillaume RONDEAU, Adeline SEILLER, Mylène EHRSAM et Gaëlle BERNHARD ont été recrutés pour faire face aux besoins de personnel saisonnier.

Election des délégués et de leurs suppléants chargés de l'élection des sénateurs, le 28 septembre 2014.

Délégués : Corinne SICK, Bernard KLEINDIENST et Patricia ROCHELLE / **Suppléants** : Jeannot LINDNER, Sabine TRAWALTER et Philippe LAPP.

Délégués au bureau de l'association foncière,

désignés par le Conseil Municipal : Titulaires : Bernard KLEINDIENST, Jean-Joseph LACH, Alain HANSER, Suppléants : André HANSER, André JECKER/SEILER
Désignés par la Chambre d'Agriculture : Michel SCHMOLL, Robert EHRSAM, Denis BALLAST, suppléants : Henri WILLIG, Jean-Louis SCHELCHER

Aménagement de l'entrée nord : Avenants signés : « Éclairage public », Ets HUBER, marché porté de 67 731,50 € à 72 158,90 € HT. / «VRD», Ets LINGENHELD, marché diminué de 325.792,60 € HT à 318.147,50 € HT.

Vente de l'immeuble 56 rue principale :

La commune met en vente l'immeuble 56 rue Principale, cadastré section 3 parcelle 35, de 3,86 ares. France Domaine a estimé sa valeur vénale à 180 000 €.

Acquisition d'un véhicule :

Le prix d'objectif de 15 000 € TTC est approuvé pour le remplacement du Kangoo datant de 2001.

Location du local 111 rue principale :

La commune loue le local aux époux Zimmerlé à compter du 1^{er} octobre 2014, pour un loyer mensuel de 250 €. Le remboursement de la dette de 10 457 € relative à la location de l'immeuble 56 rue Principale est échelonné sur 3 exercices.

Acquisition d'une licence IV :

Afin de la maintenir dans la commune et pouvoir la proposer ultérieurement à un acheteur éventuel, la commune acquiert la licence IV rattachée au restaurant de la Gare, proposée par Madame Léonie HAEGY au prix de 7 000 €.

Motion de soutien à la Brigade Verte :

Le Conseil Municipal a réaffirmé son attachement à cette police de proximité qui a fait ses preuves depuis 25 ans et qui est menacée de disparaître fin 2019.

Dénomination de rue : La voie privée du lotissement AFUL Oberfeld, rue de Rouffach, est nommée Impasse de l'Oberfeld.

Mise en souterrain du réseau HTA en forêt du Thurwald :

Par conventions de servitudes, la commune autorise ERDF à mettre en souterrain dans le chemin traversant le Thurwald le réseau HTA reliant le poste « source de Sainte-Croix-En-Plaine à Rouffach. ERDF versera une indemnité unique de 1 434 €.

Maîtrise d'œuvre pour programme pluriannuel de voirie

Le coût d'objectif de 19 000 € HT pour la maîtrise d'œuvre est voté pour le programme 2015 des travaux d'aménagement des rues de Rouffach, de Hirtzfelden et des Charpentiers et d'une plateforme terrain multisports.

Le Recensement de la population 2015 aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015. 3 agents recenseurs seront nommés au courant du mois de décembre et rémunérés sur la base du reversement de la dotation de l'Etat : 1,70 € par habitant et 1,12 € par logement.

CHASSE 2015 2024

Constitution de la commission consultative communale :

Sont désignés : Titulaires : Bernard KLEINDIENST, Jeannot LINDNER, Bernard MULLER / Suppléants : Joëlle WILLIG, Philippe LAPP, Annick BAUER. Ils donneront leur avis sur le renouvellement des baux de chasse 2015 2024.

Affectation du produit de la location de la chasse :

Le produit de la location de la chasse sera reversé aux propriétaires.

Baux de chasse 2015 - 2024

Attribution des lots par conventions gré à gré.

Sur avis de la Commission Consultative de la Chasse, le Conseil Municipal a approuvé la surface des lots, fixé le montant des loyers, agréé les associés et permissionnaires et chargé Mme le Maire de signer les conventions gré à gré avec les locataires sortants :

LOT 1, situé à l'Ouest de l'autoroute : 472 ha, dont 210 ha plaine et 262 ha forêts :

Madame RUGRAFF Mariette réserve l'exercice du droit de chasse sur sa propriété de la « ferme Winkelhof » de 50 ha et loue le droit de chasse sur la parcelle enclavée, section 56, n° 53, de 87 ares.

M. Marc LENZLINGER reprend le lot au prix de 17 650 €, en augmentation de 5 % par rapport au bail précédent.

Les permissionnaires sont : MM. Rico CAMPANA, Therwil, Hans AEBERHARD, Baden, Alois IMMOOS, Morschach, Suisse.

Le loyer annuel du pavillon de chasse est fixé à 500 €.

La commune s'engage à mettre la vente de bois en adéquation avec le calendrier des battues de chasse, à ne pas faire exploiter les lots de bois sur pied avant le 15 décembre de chaque année et à cantonner si possible cette exploitation sur un quart de la forêt.

LOT 2, situé entre l'autoroute et l'III : 307 ha plaine

M. Marc LENZLINGER, reprend le lot au prix de 1 260 €, en augmentation de 5 % par rapport au bail précédent.

Les permissionnaires sont : MM. Rico CAMPANA, Therwil, Hans AEBERHARD, Baden, Alois IMMOOS, Morschach, Suisse.

LOT 3, situé à l'Est de l'III et au Sud du chemin de Dessenheim : 599 ha, dont 395 ha plaine et 204 ha forêts :

L'Association Diane, représentée par M. Laurent BESSERER, reprend le lot au prix de 18 900 €, en augmentation de 5 % par rapport au bail précédent.

Les membres associés, habilités à chasser sont : MM. Laurent BESSERER, Lure, Georges PLANTIER, Richwiller, Isabelle DUBOIS, La Lanterne et les Armonts.

LOT 4, situé à l'Est de l'III et au Nord du chemin de Dessenheim : 402 ha, dont 399 ha plaine et 3 ha bois :

L'Association du Grand'Hohnack, représentée par M. Marc NEYER, reprend le lot au prix de 4 000 €.

Les membres associés habilités à chasser, sont : MM. : Marc NEYER, Le Bonhomme, Gunther DRUMM, Gernsheim, Allemagne, Christophe KNITTEL, Wettolsheim, Mme Muriel DESSIN, le Bonhomme.

Commission de réglementation de la voirie

Soucieux de garantir la sécurité des piétons en mettant en œuvre une politique d'amélioration du stationnement et de la circulation des véhicules au sein de la commune, le Conseil Municipal a, par délibération en date du 20 juin, constitué un groupe de travail.

Cette commission de terrain, composée de Bernard KLEINDIENST, Sabine TRAWALTER, Jeannot LINDNER, Patricia ROCHELLE, Annick BAUER, Brice BUTZERIN, Nathalie HAUSHERR et Corinne SICK, sillonnera, au cours des prochains mois, notre village d'Est en Ouest et du Nord au Sud pour relever et analyser l'ensemble des problématiques liées à la sécurité routière sur le ban communal.

Agrémentés des témoignages des riverains, ces travaux seront d'autant plus pertinents. C'est pourquoi, nous vous encourageons vivement à participer à ce chantier en allant, devant chez vous, à notre rencontre pour évoquer avec nous les points « noirs » situés à proximité de votre habitation. Les situations ainsi identifiées seront consignées dans un document informatique : descriptif, photos, plans, propositions d'amélioration...qui sera présenté aux autorités.

Le Capitaine de Gendarmerie DIDIER et le responsable de l'Agence Territoriale Routière, Monsieur STUDLER, ont d'ores et déjà assuré de leur collaboration pour examiner l'ensemble des observations et des propositions de la Commission qui débouchera sur un plan d'actions.

Merci de votre collaboration,
La Commission



L'arrêté municipal réglementant la circulation et le stationnement rue de Dessenheim, aux abords de l'école maternelle, a été modifié pour s'adapter aux nouveaux horaires de classe.

Ainsi, la **circulation est interdite**, sauf au car scolaire, rue de Dessenheim, dans le sens rue Principale vers la rue de l'Ill et la section située entre ces deux rues, les jours de classe.

Des panneaux de signalisation ont été mis en place avec l'intitulé :

LES JOURS DE CLASSE			
De 8 H 15	A	8 H 30	
De 11 H 45	A	12 H 00	
De 13 H 30	A	13 H 45	
De 15 H 45	A	16 H 00	

Les brigades vertes et les gendarmes veilleront au respect de ces interdictions, pour la sécurité des enfants.



Vie associative

A partir du mois de novembre, l'adjointe déléguée aux associations accompagnée d'un membre de la commission prendra contact avec les différents responsables pour renforcer le lien commune/associations.

Nos Aînés

Les colis de Noël seront distribués par les conseillers municipaux le samedi 20 décembre aux personnes âgées de 71 ans et plus.

Le repas des Aînés est programmé le dimanche 11 janvier 2015. Y seront conviés les 66 ans et plus.

Rentrée des classes



Cette année, 305 enfants ont repris le chemin de l'école au sein du RPI, dont 177 en élémentaire et 128 en maternelle. 153 enfants empruntent le transport scolaire.

Nouveauté : une classe bilingue français/allemand de moyenne section a ouvert ses portes à la maternelle d'Oberhergheim.

Pour répondre aux obligations réglementaires, de nouveaux rythmes scolaires ont été mis en place. Ainsi, les écoliers ont classe les matins du lundi au vendredi et les après-midi le lundi, mardi et vendredi.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h20 à 11h50	8h20 à 11h50	8h20 à 11h50	8h20 à 11h50	8h20 à 11h50
13h45 à 15h55	13h45 à 15h55		Activités péri-éducatives facultatives	13h45 à 15h55

Café des parents

Nous venons de démarrer notre 3ème saison des Cafés des Parents en beauté puisque 23 parents ont répondu présents à notre première conférence/débat de l'année, consacrée ce soir-là à la délicate question : «*Comment se faire obéir sans crier?*», soirée animée par Mme Ditner, psychologue pour l'association de l'OREE.

Tout au long de l'année chaque séance sera animée par un professionnel de la famille et de la relation et encadrée par 2 mamans bénévoles qui vous accueilleront avec un café et des gâteaux.

En plus de l'écoute et du conseil avisé d'un professionnel vous pourrez trouver un lieu d'échange avec d'autres parents et des ouvrages spécialisés mis à votre disposition par le Café des Parents pour l'emprunt selon les thématiques abordées.

Les cafés des parents ont lieu mensuellement et sont construits sur une alternance de **conférence/débat le mardi soir à 20h** et de **discussions libres le mardi matin dès les enfants déposés à l'école et jusqu'à 10h**.

Lors de ces séances de discussions libres pourront être abordées toutes les questions qui vous occupent sur le moment dans le domaine de la relation avec vos enfants et il est envisageable que vous veniez avec vos tous petits s'ils ne sont pas encore scolarisés. Ils s'intégreront tout à fait au style plus informel de la séance.

Que dire encore?

Les cafés des parents ont lieu à l'école maternelle d'Oberhergheim.

Vous pouvez vous inscrire au préalable à l'adresse suivante : cafedesparentsoh@gmail.com mais vous êtes les bienvenus également si vous n'êtes pas inscrits.

Il faut prévoir une participation financière de 2 euros.

LE PROGRAMME

2 décembre 2014 à 20h -
Conférence-Débat
La place du père

6 janvier 2015 accueil dès
8h15 - - **Discussion libre**

3 février 2015 à 20h -
Conférence-Débat -
**L'agressivité de l'enfant,
comment la gérer?**

10 mars 2015 accueil dès 8h15
Discussion libre

7 avril 2015 à 20h -
Conférence-Débat - **Estime de
soi, autonomie et
responsabilité**

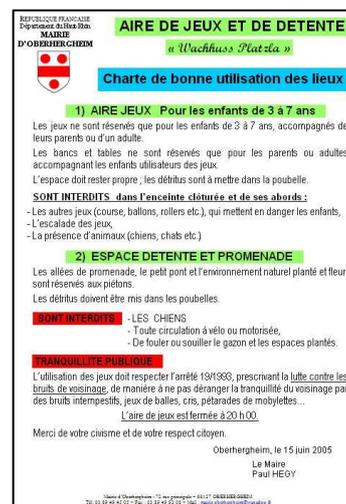
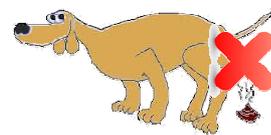
12 mai 2015 accueil dès 8h15
Discussion libre

2 juin 2015 à 20h -
Conférence-Débat
Entre frères et sœurs

Bien Vivre à Oberhergheim

Nous rappelons à nos concitoyens quelques règles de civilités parfois oubliées et ceci pour maintenir le bien être de tous,

- il est recommandé de balayer les trottoirs et caniveaux.
Si vous constatez que l'eau s'écoule anormalement dans un avaloir, merci de le signaler à la mairie. Il sera curé par les services municipaux.
- les propriétaires de chiens sont invités à ramasser les déjections de leurs animaux (des sacs spéciaux sont à leur disposition aux points de collecte situés aux abords de l'école, de l'aire de jeux et à l'accueil de la mairie). **Le cas échéant, les brigades vertes seront invitées à verbaliser.**
- les abords de l'église doivent rester propres.
- l'aire de jeux est exclusivement réservée aux petits de 3 à 7 ans, les infrastructures existantes n'étant pas prévues pour des enfants plus âgés. La charte de bonne utilisation des lieux, affichée sur place, précise les différentes obligations et interdictions.



• A propos de l'Anneau du Rhin

Une charte de qualité de l'environnement sonore a défini avec précision le niveau des exigences réglementaires en matière de nuisance sonore auquel le circuit doit répondre.

Ce document a été signé par l'ensemble des maires des communes limitrophes et Monsieur François RINALDI, PDG de l'Anneau du RHIN.

Afin de renforcer la concertation et le débat autour de cette activité, un comité de suivi a également été mis en place. Celui-ci s'est réuni le vendredi 10 octobre 2014 sous l'autorité de Mme Anne LAPARRE-LACASSAGNE, Sous Préfète de Thann-Guebwiller.

Cette réunion, à laquelle étaient également associées l'Agence Régionale de la Santé et la Gendarmerie, a été l'occasion pour la municipalité et l'association SOS nuisances de relayer le mécontentement des habitants de notre commune qui subissent certains week-end des nuisances sonores exceptionnellement stressantes. L'accent a été mis sur la récurrence du bruit, subie pendant de longues heures, contribuant ainsi à la dégradation sensible de notre qualité de vie.

A l'issue de cette réunion, Mme la Sous-Préfète a diligenté une étude. Les travaux de l'acousticien consisteront à mesurer l'émergence du bruit dans nos habitations et à leur proximité, à plusieurs reprises au cours de la saison sportive prochaine.

Les résultats de l'étude seront examinés par l'Agence Publique de la Santé, garant de la neutralité de leur analyse. Avant le démarrage de ces prises de sons, nous resterons attentifs à la mise en place d'un protocole précis qui détaillera la procédure qui sera mise en œuvre.

Dans l'intervalle, nous vous encourageons vivement à venir en mairie consigner votre mécontentement dans un registre. Cette démarche citoyenne n'est ni une pétition, ni une campagne d'opposition mais permet d'estimer expressément l'envergure du mouvement de contestation qui pourrait, le moment venu, être opposé aux instances.

- **REPONSE à un tract**

Nous avons été arrosés le dimanche 21 septembre par une pluie naturelle ainsi qu'une pluie de tracts diffusés par un anonyme qui n'a pas le courage de signer ses allégations.

Les habitants d'Oberhergheim ont toujours été sensibles aux nuisances occasionnées par la présence du circuit Rinaldi, appelé Anneau du Rhin, qui existe depuis 1996 soit 2 décennies.

Nous vous rappelons que ce circuit n'est pas sur le ban d'Oberhergheim mais sur le ban de la commune de Biltzheim.

Notre nouvelle équipe municipale a toujours été vigilante aux nuisances subies par nos concitoyens et demande régulièrement aux autorités compétentes de contrôler les nuisances sonores dans le cadre de la charte environnementale de l'Anneau du Rhin.

Jeter des tracts dans la rue, ou les épingler sur des arbres ne constituent pas un geste éco-citoyen.

Enfin, nous rappelons à cet inconnu diffuseur du tract qu'une permanence des élus locaux est à l'écoute sur rendez-vous tous les lundis après midi à la mairie.

Manifestation à Strasbourg

Le 11 octobre dernier, une délégation d'habitants et d'élus s'est rendue à Strasbourg pour soutenir le mouvement de protestation contre le projet du gouvernement de fusionner les régions Alsace, Lorraine et Champagne Ardennes.



Travaux réalisés par les entreprises



- ◀ La couche de finition de voirie de la première tranche a été posée au **Lotissement Domial** et les espaces verts plantés.

Les travaux de **l'entrée Nord** se sont achevés par l'aménagement des espaces verts. ▶



- ◀ Pendant les vacances d'été, le Conseil Général du Haut-Rhin a chargé l'entreprise Colas de réaliser la pose d'un tapis d'enrobé coulé à froid, **rue de Rouffach et rue de Hirtzfelden**.

Cette nouvelle couche de roulement assure également l'imperméabilité et l'adhérence de la chaussée.

Les coulures sur les pavés ont été éliminées par grenailage.



Le Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi a convié ses membres à une journée technique « Élargissement d'une Voirie Rurale grâce à la Technique Béton MACES (Matériaux Auto-Compactants Essorables de Structure) ». La démonstration technique a été effectuée par la Gravière des Elben au Langerzugweg : tout le long du cimetière, le chemin rural a ainsi été élargi. ▶





◀ L'entreprise Cheminette de Niederhergheim a réalisé les travaux de nettoyage et d'entretien de l'Église comprenant le nettoyage du nid de cigognes, des gouttières, des réparations de corniche, la mise en place de grillage devant les abat-sons, le nettoyage de la façade. ▶



Sur le chemin dit Oberhartweg, à proximité du circuit de l'Anneau du Rhin, les arbres avaient envahi le chemin.

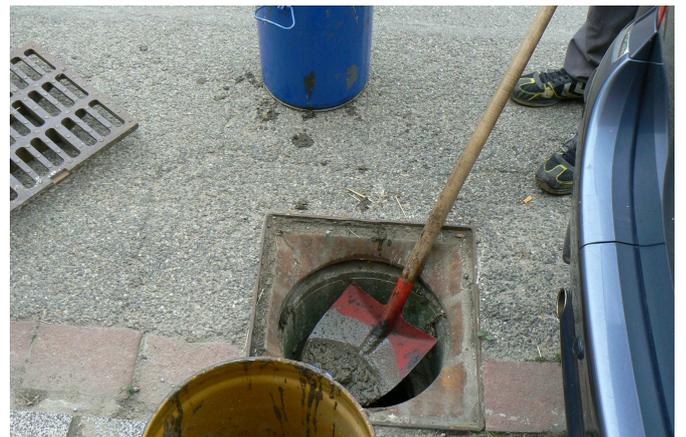


Le bois à fait l'objet d'une vente de bois sur pied. Après exploitation des bois, le personnel de la Gravière des Elben a procédé au retrait des souches et à la réfection du chemin.

Travaux réalisés en régie

Entretien des avaloirs et puits perdus ▶

Il est rappelé aux riverains que les bouches d'égout ne doivent pas être utilisées pour vider les restes de produits de travaux de maçonnerie ou de déversement des eaux de lavage du matériel. Plusieurs avaloirs étaient colmatés et n'absorbaient plus les eaux de pluie.



Polyvalence pour les emplois saisonniers ▶

Les 5 jeunes ont participé activement aux travaux d'entretien de l'école, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, à l'arrosage et l'entretien des espaces verts, bacs et suspensions, à l'entretien de la voirie ...

Entretien et nettoyage des caniveaux ▼



Colombarium ▶

Mise en place de pavés, pour permettre aux familles de poser un arrangement au sol et faciliter l'entretien.



◀ Taille des ifs au cimetière



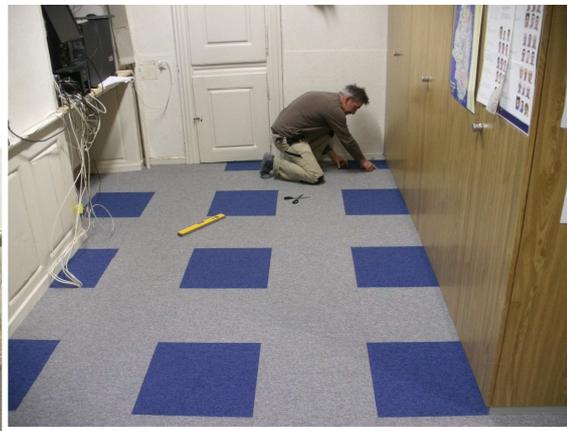
Plaques de rue bilingues ▶

Ces plaques remplacent celles devenues illisibles.



Pont supérieur de l'III : pose de pavés sur le trottoir côté rue des Tilleuls et engazonnement. Côté rue de l'III, devant la statue de Népomucène, le trottoir en gravillons a été transformé en zone recouverte d'enrobés.

Accueil Mairie ▶
remplacement de la moquette



Atelier : mise en service d'un puits pour permettre le remplissage de la citerne d'arrosage et le nettoyage des bacs en fin de saison. ▲



Rappel : l'ancienne décharge appelée « Le Louvre » est définitivement fermée au public.

Pour donner une nouvelle vie au site, des robiniers y ont été plantés. ▶



◀ **Mise à niveau du sol** rue du Pré à côté du plateau multi-sports.

Une place de **stationnement** pour personnes à mobilité réduite a été aménagée à proximité du Monument aux Morts et de la rampe d'accès à l'église. ▶



Le fleurissement communal

« Le fleurissement d'un village c'est de la joie pour les yeux, c'est un bel accueil du visiteur et un cadre de vie agréable pour les habitants.

A Oberhergheim, la démarche date d'une quinzaine d'années et notre village a été récompensé par une première fleur en 2003. Par la suite, le fleurissement s'est affirmé de plus en plus ainsi que divers aménagements, notamment les bords de l'Ill. Mme Marie Reine FISCHER, présidente du jury du Concours des Villages fleuris a eu cette réflexion « c'est magnifique ici » et c'est ainsi qu'Oberhergheim a obtenu, en 2007, sa deuxième fleur et le « Coup de cœur du jury » !



Depuis ces années, le fleurissement a évolué lentement, non pas en augmentant le nombre de fleurs mais en le diminuant. La quantité de fleurs a diminué de 1/3 depuis 2007 sans que l'aspect visuel du décor ne soit altéré, les bacs étant disposés différemment, privilégiant les axes principaux ou le centre du village, certains points de fleurissement ont été remplacés par des arbustes ou des vivaces demandant peu d'arrosage.

Fin mai, une fois que la plantation ou la mise en place des bacs est terminée, commence la période d'entretien, nettoyage des fleurs fanées, taille éventuelle, surveillance des maladies et quelques remplacements de plantes suite aux vols ou au vandalisme.

Un suivi de la végétation est indispensable, l'équipe technique est formée pour ce travail et essaye d'optimiser au maximum ses interventions. Une grande partie de la réussite du fleurissement dépend du travail d'arrosage.

Chacun de vous a croisé au moins une fois dans nos rues notre équipe d'arrosage avec sa citerne d'eau et il n'est pas inutile d'expliquer les différents aspects de cette opération.

Arroser, c'est très simple, on apporte de l'eau

Oui mais combien ? et quand ?

En période de forte chaleur, on arrose 3 fois par semaine. Si on est un peu aidé par la météo on réduit à 2 voire 1 passage par semaine. La pluie est une aide précieuse mais à condition qu'elle tombe en quantité suffisante. Une petite pluie peut arroser les fleurs en massifs mais n'apporte pas d'eau à un bac surtout à cause du feuillage qui a un effet « parapluie » empêchant l'eau d'aller aux racines.

Nous sommes équipés principalement de 2 sortes de bacs à fleurs. Les jardinières à réserve d'eau, matériel très performant indispensable actuellement, et les grands bacs en pierre ou béton posés au sol.

Un bac à réserve nécessite 10 litres d'eau à chaque arrosage et le double env. pour un bac en béton.



Tout est donc question de dosage et le jardinier doit savoir observer la fleur pour connaître ses besoins. On ne donne pas la même quantité à un bac à l'abri contre une façade de bâtiment et celui en plein soleil toute la journée, un bac planté de géraniums n'aura pas les mêmes exigences que celui planté de surfinias. Une bonne observation de la météo est également recommandée. La température peut jouer un grand rôle dans la quantité d'eau à apporter. Suivant que l'on annonce 20° ou 35° pour le week end, la quantité d'eau ne sera pas la même lors de l'arrosage du vendredi.



Un apport d'engrais est également effectué une fois par semaine en période de croissance.

Maintenant que vous en savez un peu plus sur notre travail, si vous nous rencontrez, nous sommes prêts, comme par le passé, à répondre à vos questions.

Si vous croisez notre véhicule, souvent arrêté sur la chaussée ou dans des endroits gênants, ralentissez, pour protéger les personnes qui travaillent. Vous nous faciliterez aussi la tâche en ne stationnant pas devant (ou sous) les bacs à fleurs. »

Philippe Freyburger
Responsable espaces verts

Nouvelle vitrine pour le Jardin des Couleurs

Le Jardin des Couleurs a changé d'adresse, ses nouveaux locaux se trouvent à présent au 111 rue Principale, dans l'ancien Bureau de Poste.

De nouvelles places de stationnement ont été aménagées par l'équipe technique à l'arrière du bâtiment.



Intercommunalité

- **Syndicat des Eaux de la Plaine de l'III**

Depuis juillet, le nouvel agent chargé de la relève des compteurs au Syndicat des Eaux de la Plaine de l'III est Florian BRAESCH.

Il possède aussi une carte d'identification avec photo au cas où les habitants souhaiteraient vérifier son identité.



- **Déchetterie intercommunale**

De nouveaux horaires :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Déchetterie d'Oberhergheim Rue de Rouffach	9h-12h	9h-12h	9h-12h 14h-18h	fermé	9h-12h	9h-12h 14h-18h
Déchetterie d'Ensisheim-Réguisheim ZA La Passerelle 2, rue Jacquelin Auriol	14h-18h	fermé	9h-12h 14h-18h	14h-18h	14h-18h	9h-12h 14h-18h

Attention, les professionnels n'ont plus accès à la déchetterie d'Oberhergheim, ni le samedi à la déchetterie d'Ensisheim-Réguisheim.

Si vous n'avez pas encore reçu votre carte d'accès à la déchetterie, veuillez contacter le service environnement de la CCCHR.

Vous pouvez :

- soit vous rendre dans les locaux de la Communauté de Communes le lundi ou le mercredi de 8h à 12h et de 14h à 17h30 munis d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (dernière quittance de loyer, facture d'électricité, de gaz, ligne téléphonique fixe, avis d'imposition, taxe d'habitation ou foncière...). Les locaux sont situés en Mairie d'Ensisheim, 6 place de l'Eglise 68190 ENSISHEIM, soit numériser ledit justificatif de domicile et le transmettre par mail à environnement@ccchr.fr et demander l'expédition de votre carte d'accès

• Economies d'énergies avec le Pays Rhin-Vignoble Grand Ballon



*L'Espace Info Energie,
un service de proximité, à votre disposition et... gratuitement !*

Vous souhaitez construire, engager des travaux de chauffage, rénover votre maison tout en faisant des économies d'énergie... pas toujours simple de savoir par quoi commencer ou comment faire !

Votre conseillère de l'Espace **INFO ENERGIE** du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon vous propose d'étudier ensemble votre projet de construction, rénovation ou énergies renouvelables, pour vous permettre d'avoir des solutions concrètes et de connaître les aides octroyées. **Ce conseil est neutre et gratuit.**

Pour plus d'informations ou pour prendre RDV: eie@rhin-vignoble-grandballon.fr
Espace Info Energie du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon - Espace du Florival, 3^{ème} étage
170, rue de la République 68500 Guebwiller - Tél : 06.83.03.89.22



Trois... Deux... Un... Économisez !



La facture énergétique augmente, et face à cela chacun peut agir !

Le **défi des familles à énergie positive** permet de vous redonner la maîtrise de vos consommations !

Cette année encore participez au défi d'économies d'énergie et d'eau organisé par la **Région Alsace** et l'**ADEME** en partenariat avec **les espaces info-énergies** et l'association **Alter Alsace Energie**: au sein d'une équipe (collègues, voisins, famille, amis...) vous mettez en place ces petits éco-gestes qui font de grandes économies !

Votre mission si vous l'acceptez : **Réduire d'au moins 8% vos consommations**. C'est possible, et même facile : l'année dernière, les familles alsaciennes ont économisé en moyenne 14% d'énergie, soit **200€ en moins sur la facture**.



Votre accompagnement :

Les **EIE** vous proposent des solutions et des idées lors des événements communs ou à travers une lettre d'information. Ces « coachs énergie » sont là pour répondre à toutes vos questions sur la maîtrise de l'énergie dans votre logement. Des outils de mesure vous permettent de mener l'enquête chez vous et de découvrir certains phénomènes de consommation méconnus.

Ensuite, vous déciderez de **réaliser les gestes économes** que vous souhaitez et à votre rythme. Le tout dans une ambiance conviviale et en équipe. Vous échangerez **vos bonnes pratiques** et vous passerez un bon moment. Durant les années précédentes les événements étaient organisés à l'écomusée d'Alsace et au château du Hohlandsbourg. Pour en savoir plus sur le déroulement du défi rendez vous sur le site internet <http://alsace.familles-a-energie-positive.fr>.

Le défi se déroule du 1er novembre 2014 au 30 avril 2015, avec des équipes de 5 à 15 familles.



Votre contact : Le numéro vert des Espaces Info Energie en Alsace



Informations

• De nouvelles chaînes avec la TNT

Depuis le 21 octobre 2014, 6 nouvelles chaînes gratuites de la TNT sont arrivées chez vous.

Il est important de noter que seuls les téléspectateurs équipés d'un matériel compatible avec la Haute Définition (Téléviseur TNT HD et/ou adaptateur TNT HD) pourront recevoir les 6 nouvelles chaînes.

Pour tout savoir sur l'opération et les démarches à suivre en cas de difficulté à capter les chaînes après le 21 octobre, contactez l'Agence nationale des fréquences (ANFR) :

Par téléphone : au 0970 818 818 du lundi au vendredi de 8h à 19h (Prix d'un appel local)

Sur internet : www.recevoirlatnt.fr

Pour savoir comment procéder à une recherche et mémorisation des chaînes, consultez l'encart ci-contre.

CAS N°1 Vous avez un téléviseur TNT intégré Si vous avez un téléviseur à recherche automatique, vous n'avez rien à faire. Sinon, passez à l'étape 1.	CAS N°2 Vous avez un téléviseur relié à un adaptateur TNT Allumez l'adaptateur. Utilisez ensuite la télécommande de l'adaptateur.
--	---

ÉTAPE 1

Allumez le téléviseur et appuyez sur la touche HOME ou MENU : un menu s'affiche sur l'écran

ÉTAPE 2

Sélectionnez « INSTALLATION ou « RÉGLAGE » ou « CONFIGURATION » ou « RECHERCHE » ou « SET UP ». Si le menu propose « mise à jour » ou « installation », optez pour « installation »

ÉTAPE 3

Sélectionnez « CONFIGURATION AUTO » ou « RECHERCHE AUTOMATIQUE » de préférence à « RECHERCHE MANUELLE ». Attendez la fin de l'opération

ÉTAPE 4

Vérifiez la présence de l'ensemble des chaînes gratuites de la TNT

Pour plus de précisions, consultez les manuels de vos équipements.



Les foyers recevant la télévision par le câble, le satellite, l'ADSL ou la fibre optique, ne sont pas concernés.

• Association Manne Emploi

- Depuis 25 ans, Manne Emploi propose des SERVICES aux PARTICULIERS (*), aux COMMUNES, aux ENTREPRISES à un tarif attractif et sans engagement :

- Aide au ménage, repassage, lavage des vitres,
- Aide à l'entretien des espaces verts, déneigement,
- Aide cuisine, plonge,
- Aide au déménagement,
- Manutention,
- Besoin ponctuel en personnel administratif,

⇒ **Vous avez besoin d'un de ces services, appelez-nous au :**

03 89 72 87 20 (Biesheim)
03 89 24 96 84 (Colmar)

- VOUS ETES DEMANDEUR D'EMPLOI et recherchez une activité rémunératrice dans ces domaines d'activité

- Vous habitez l'une des 97 communes du Grand-Pays de Colmar
- Le domaine des services vous intéresse, nous avons des missions à vous proposer
- Inscrivez-vous à Manne Emploi en vous présentant avec votre CV au 23a rue du Galtz à COLMAR entre 9h00 et 12h00 (03 89 24 96 84)

(*) réduction d'impôt 50%



- Sécurité routière

Téléphone, smartphone : un risque au volant

Téléphoner au volant multiplie par 3 le risque d'accident ; écrire un message en conduisant multiplie ce risque par 23 !

Le constat est alarmant : 31 % des conducteurs reconnaissent lire leurs messages au volant et 13 % en rédigent. Cette tendance est encore plus marquée chez les moins de 35 ans : 61 % des conducteurs lisent leurs SMS en conduisant et 32 % en écrivent (sondage exclusif TNS-Sofres – septembre 2013) !

Le smartphone ou le téléphone portable sont aujourd'hui omniprésents dans la vie quotidienne. Au volant leur usage distrait le conducteur, avec pour conséquences immédiates : augmentation du temps de réaction, difficulté à maintenir le véhicule dans sa trajectoire, à s'insérer dans le flux de circulation, à adapter sa vitesse, réduction du champ visuel et moindre conscience de l'environnement.



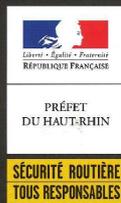
VOTRE HOROSCOPE : PIGEON

BRAVO ! Vous venez de multiplier vos risques d'accident en voiture par **23*** !

Ce service vous coûtera :

3 points en moins sur votre permis de conduire et **135 euros d'amende***.

*Source : www.securite-routiere.gouv.fr



**REGARDE LA ROUTE,
PAS TON SMARTPHONE !**



Dans la plupart des pays européens, l'usage du téléphone au volant est interdit. En France, un conducteur utilisant un téléphone portable tenu en main est passible d'une amende forfaitaire de 135 euros et d'un retrait de 3 points du permis de conduire. L'usage du kit main libre est toléré mais peut être retenu comme circonstance aggravante si, en cas d'accident, son emploi s'avère en être la cause.

Faire la route sans être distrait par le téléphone portable, c'est possible !

Il suffit d'activer le mode silencieux pendant toute la durée du trajet, de placer le téléphone dans un endroit du véhicule non accessible en conduisant, de le confier à un passager ou de s'arrêter dans un endroit sécurisé pour prendre connaissance des messages reçus.

Pour en savoir plus : www.securite-routiere.gouv.fr

• GENDARMERIE – conseils pour limiter les vols

Voici quelques mesures simples :

LES DEMARCHEURS :

- Avant de laisser quelqu'un entrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité grâce à l'œilleton et sécurisez la porte avec l'entrebâilleur.
- Soyez vigilant lorsque des personnes, même en uniforme se présentent. Demandez-leur de présenter une carte professionnelle, un ordre de mission ou un justificatif d'intervention. Si vous avez un doute, ne les laissez pas entrer et effectuez un contrôle en appelant le service concerné ou la Gendarmerie.
- Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semble pas clair.

PORTES ET FENETRES :

- Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un œilleton, d'un entrebâilleur.
 - La porte d'entrée est utile si elle est fermée à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Une grande majorité des cambrioleurs passent par la porte.
- De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.
- Ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
 - N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.
 - Changez les serrures

OBJETS DE VALEUR :

- Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, cartes bancaires, sac à main, porte-feuilles, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.
- Photographier vos objets de valeur pour faciliter les recherches, notez les numéros de série et références des matériels.
- Dissimulez vos valeurs dans des cachettes sûres et multiples. Évitez absolument les lieux communs (sous le lit, piles de linge, placards, salle de bains etc.....).
- Si vous avez un coffre, utilisez-le !

ABSENCE DURABLE :

- Avisez vos voisins ou le gardien de votre absence.
- Avisez votre gendarmerie, en cas d'absence courte ou prolongée en établissement une fiche dans le cadre de l'opération tranquillité vacances, des passages à votre domicile seront effectués.
- Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres qui déborde révèle une habitation vide.
- Votre domicile doit paraître habité. Demandez à ce que l'on ouvre régulièrement vos volets.
- Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière et/ou poste de radio.
- Ne laissez pas de messages sur votre répondeur qui indique la durée de votre absence. Transférez vos appels sur un portable ou sur une autre ligne.

EN CAS DE CAMBRIOLAGE :

- Prévenez immédiatement la Gendarmerie (**tél. 17**).
- Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez aucun risque inconsidéré.
- Avant l'arrivée de la Gendarmerie, ne touchez à rien ! Interdisez l'accès des lieux à toute personne pour faciliter l'enquête. Ne polluez pas la scène d'infraction !
- Déposez plainte à la Gendarmerie.
- Faites opposition auprès de votre banque pour vos chèquiers et cartes de crédit dérobés et déclarez le vol à votre assureur (sous 48 heures).

QUELQUES CONSEILS SUPPLEMENTAIRES :

- Privilégiez autour de votre domicile des éclairages automatiques avec des détecteurs de présence.
- Pensez à activer votre alarme, même de nuit lorsque vous êtes présents.
- Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres ou sous un pot de fleurs. Trouvez une cachette plus sûre ou confiez-les à une personne de confiance.
- Ne laissez pas traîner les échelles ou les outils car ils facilitent les intrusions.
- Ne laissez pas le code secret près de votre carte de crédit ou dans le portefeuille.
- Ne laissez pas votre voiture ouverte.

Les prochaines manifestations

	Jour	Manifestation	Horaire	Lieu	Organisateur	Contact
Novembre	A partir du 1 ^{er} novembre	Fermeture de la saison de pêche		Étangs de pêche	Association de Pêche et Pisciculture (APP)	Jacky Kindbeiter 06 31 45 71 81
	Dimanche 30	Sainte Barbe	Messe à 10h	Eglise + monument aux morts	Sapeurs-Pompiers	Laurent Seiller 03 89 49 94 58
Décembre	Samedi 6	Téléthon	de 14h à 17h	Cour communale	Associations locales	Mairie 03 89 49 45 05
		Commémoration de la fin guerre d'Algérie (1964)	17h30	Monument aux morts	Mairie + UNC	Mairie 03 89 49 45 05
	Mardi 9	Soirée jeux de société	20h	Salle du 55 rue de l'III	La Joie de Vivre	Marguerite Berndt 03 89 49 22 34
	Samedi 13	Ill était Noël		Salle des fêtes	Harmonie Municipale	Audrey Giacalone 06 43 29 16 72
	Dimanche 14					
	Samedi 20	Distribution des colis de Noël	À partir de 9h		Mairie	Mairie 03 89 49 45 05
	Dimanche 21	Concert de Noël		Eglise	Chorale Sainte Cécile et Harmonie Municipale	Philippe Freyburger 03 89 49 49 17 Guillaume Schaeffer 03 89 22 52 92
Lundi 22	Don du sang	16h à 19h30	Salle des fêtes	Donneurs de Sang	Florent Schneider 06 84 76 68 99	



Du 15 janvier au 14 février 2015, notre commune sera concernée par le recensement de la population.

3 agents recenseurs viendront dans les foyers

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous leur réserverez.

	Jour	Manifestation	Horaire	Lieu	Organisateur	Contact
Janvier 2015	Mardi 6	Vœux du Maire	Sur invitations	Salle des fêtes	Mairie	Mairie 03 89 49 45 05
	Samedi 10	Crémation des sapins	17h	Berges de l'III	Amicale des Sapeurs Pompiers	Christophe Hausherr 06 86 89 36 24
	Dimanche 11	Fête des Aînés	12h	Salle des fêtes	Mairie	Mairie 03 89 49 45 05
	Mardi 13	Soirée jeux de société	20h	Salle du 55 rue de l'III	La Joie de Vivre	Marguerite Berndt 03 89 49 22 34
	Dimanche 18	Concours de belote	14h30	Tennis Club	Tennis Club	Stéphanie Dirry 06 24 55 30 51
	Samedi 24	Concert chœur et orgue	20h	Eglise Saint Léger	Festival Callinet et APOCO	Cyril Pallaud 06 79 43 64 69

Février	Samedi 7	Soirée familiale des Donneurs de Sang		Salle des fêtes	Amicale des Donneurs de Sang	Florent Schneider 06 84 76 68 99
	Samedi 14	Représentations de théâtre alsacien	20h sauf dimanche à 14h30	Salle des fêtes	Elsasser Theater d'Oberhergheim, Association Patrimoine et Informatique	Sera communiqué en janvier 2015
	Dimanche 15					
	Vendredi 20					
Samedi 21						
Dimanche 22						
Samedi 28	Remise des prix des maisons fleuries	Sur invitations	Salle des fêtes	Mairie	Mairie 03 89 49 45 05	

Pour plus de détails sur ces idées de sortie, consultez nos numéros « spécial manifestations »